

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-966/SG/FIN autorisant la société commerciale et financière de Djibouti à acquérir une parcelle de terrain bâtie, sise à Djibouti Salines-Ouest (partie du titre foncier n° 201) .

n° 73-966/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
20 juin 1973

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1973

Date du numéro
10 juillet 1973

TEXTE INTÉGRAL

La Société Commerciale et Financière de Djibouti est autorisée à acquérir une parcelle de terrain bâtie, d'une superficie de 32.700 m2, sise à Djibouti – Salines-Ouest, et faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 201 au nom de la Compagnie des Salins du Midi et des Salins de l'Est.